



Déclaration du SE-UNSA 64 à la CAPD restreinte du 9 juin 2020.

Monsieur le Directeur Académique,

Cette année est la 4^{ème} année de l'ouverture du grade « classe exceptionnelle » pour les professeurs d'école.

Que constatons-nous ?

Dans notre département, le nombre de candidatures au vivier 1 s'est érodé d'année en année. Alors que 110 collègues avaient validé leur candidature en 2017, seuls 54 candidatures l'ont été cette année.

Le SE-UNSA revendique d'abord au plan national la réduction des 8 années nécessaires pour l'accès à la classe exceptionnelle via le vivier 1.

Nous revendiquons aussi l'élargissement à d'autres missions que celles qui sont retenues aujourd'hui.

Enfin, les années complètes de « faisant fonction » de directeur ou d'enseignant de REP doivent aussi être prises en compte.

Monsieur le Directeur Académique, le SE-UNSA 64 souhaite que vous interveniez auprès de la Rectrice et du ministère, en prenant appui sur le constat chiffré pour notre département, pour arriver à élargir sensiblement les possibilités de candidatures de nos collègues.

Nous souhaitons aussi que le rectorat et le ministère permettent que les possibilités d'accès non utilisées sur l'un des deux viviers puissent être utilisées dans l'autre.

Nous vous remercions d'avance pour la prise en compte de nos demandes et l'appui que vous porterez à celles-ci.

Les élus du SE-UNSA 64.